



Collectif des Associations et ONGs Féminines du Burundi

~ CAFOB ~

B.P. 561 Bujumbura * Tél. : 22217758 * 22218409 * E-mail : cafob.cafob1@yahoo.fr

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) CHARGÉ(E) DE PROJET
POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET "RENFORCEMENT DE L'IMPLICATION DES
FEMMES DANS LA PROMOTION DES DROITS FONDAMENTAUX POUR UNE
MEILLEURE COHESION SOCIALE "**

0. Introduction : Présentation du CAFOB

Le Collectif des Associations et ONGs féminines du Burundi (CAFOB) est une Association sans but lucratif qui a été créée en date du 8 Février 1994 sur l'initiative de sept (7) associations féminines et avec la facilitation du Centre Canadien d'Etudes et de Coopération Internationale « CECI ». Il a été agréé le 20 Janvier 1997 par l'ordonnance ministérielle n° 530/044 par le Ministère de l'intérieur et de la Sécurité Publique.

Il a pour vision un Burundi paisible et prospère qui respecte les droits de la personne humaine et où la femme a les mêmes chances que l'homme et décident ensemble pour le futur.

Sa mission consiste à renforcer les capacités opérationnelles des Associations et ONGs membres afin qu'elles soient des interlocutrices efficaces en matière de paix, de genre et de développement et toutes autres questions concernant la femme.

I. Contexte et justification

Tout citoyen d'un Etat a des droits et devoirs qui lui sont reconnus par les textes juridiques qui sont destinés à lui garantir sa pleine et égale participation à la vie sociale, économique, politique et culturelle de son pays.

La dignité humaine repose sur le respect des droits humains, mais aussi des principes de démocratie, d'équité, de non-discrimination mondialement reconnus à travers la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme signée par les Etats membres de l'ONU en 1948. Ces droits et principes ont été intégrés dans les textes juridiques régionaux et nationaux.

Dans la législation burundaise, on trouve un engagement ferme à les respecter¹. Plus loin encore, en son article 13, la constitution burundaise consacre l'égalité de tous les burundais devant la loi « ...tous les citoyens jouissent des mêmes droits et ont droit à la même protection. Aucun burundais ne sera exclu de la vie sociale, économique, politique de la nation du fait de sa race, de sa langue, de sa religion, de son sexe ou de son origine ethnique». Quant à l'article 14, il stipule que « tous les Burundais ont le droit de vivre au Burundi dans la paix et la sécurité. Ils doivent vivre ensemble dans l'harmonie, tout en respectant la dignité humaine et en tolérant les différences ».

Malgré ces bonnes dispositions légales, on relève ici et là des cas de violation de ces droits comme l'ont manifesté les crises cycliques de violences que le Burundi a connues et encore aujourd'hui, les violences basées sur le genre, les conflits fonciers, des tueries pour cause de sorcellerie, etc...

Tous les Burundais n'ont pas non plus accès aux services de base, notamment les filles et les femmes, les personnes en situation de vulnérabilité.

A travers le projet « renforcement de l'implication des femmes dans la promotion des droits fondamentaux pour une meilleure cohésion sociale », le CAFOB va amener les femmes des communes de Bugendana, Bukirasazi, Buraza, Itaba, Giheta et Gishubi à prendre conscience de leur responsabilité civique dans la défense des droits fondamentaux et la consolidation de la cohésion sociale.

C'est dans ce cadre que CAFOB cherche à recruter un Responsable du projet pour coordonner les activités prévues afin que cet objectif soit atteint.

Mission du Chargé du projet

Sa mission principale sera d'assurer, en concertation avec la Coordinatrice du CAFOB et l'équipe de GIZ, la coordination de la mise en œuvre des activités du projet ainsi que le suivi-évaluation. Il sera aussi le point de contact régulier pour GIZ au sein du CAFOB.

Cette mission se traduira par les tâches ci-après :

- Participer à toutes les réunions de travail, de formations et ateliers avec GIZ et/ou les autres partenaires travaillant dans le domaine de la cohésion sociale ;
- Planifier, exécuter et coordonner toutes les activités du projet ;
- Préparer les termes de référence des activités ;
- Préparer les termes de référence pour le recrutement des consultants ;

¹Vr le préambule de la Constitution de 2018, pge3

- Etablir à temps les demandes de moyens financiers et logistiques ;
- Développement des outils méthodologiques à destination des activités du projet ;
- Assurer le suivi-évaluation des activités des Animatrices qui travailleront avec les femmes bénéficiaires du projet ;
- Préparer avec les Animatrices les dialogues communautaires, le lobbying et le plaidoyer à mener auprès des autorités locales et des responsables des services au niveau communal et provincial ;
- Elaborer les rapports mensuels, trimestriels et annuels des activités du projet ;
- Exécuter toutes les autres tâches qui lui seront confiées par ses supérieures hiérarchiques.

II. Durée du contrat :

La durée du mandat commence à partir de la signature du contrat de travail jusqu'au 20/2/2020

III. Lieu d'affectation

Le Chargé du projet sera basé à Bujumbura au siège du CAFOB. Il effectuera des descentes sur terrain dans les zones d'intervention, chaque fois que de besoin.

IV. Profil

- Etre disponible immédiatement et pendant toute la durée du projet
- Avoir au minimum un diplôme universitaire de licence en Sciences Humaines ou en Droit
- Au moins 3 ans d'expérience dans la gestion et/ou le suivi évaluation des programmes et/ou projets ;
- Expérience dans le lobbying et plaidoyer ;
- Expérience pertinente des questions de genre ;
- Avoir une très bonne connaissance des dynamiques communautaires ;
- Expertise et/ou expérience dans la facilitation des formations pour adulte (andragogie)
- Excellente capacité à présenter oralement et par écrit
- Capacités de mener une campagne
- Bonne capacité de rédaction, d'analyse, et de synthèse
- Excellente capacité de travailler en équipe avec des personnes de profils différents
- Grande motivation et engagement pour traduire en résultats concrets les objectifs du projet
- Bonne capacité de travailler avec peu de supervision et capacité d'initier des actions et prises de décision
- Avoir une maîtrise de l'outil informatique (Office package: Word, Excel, Powerpoint) et Internet

- Avoir une expérience dans la production des outils pédagogiques et/ou de communication (théâtre interactif, spots,) serait un atout.
- Avoir des connaissances sur la gestion des activités génératrices de revenu serait aussi un atout.
- Excellente maîtrise du Français (oral et écrit)
- Excellente maîtrise du Kirundi (oral et écrit)

Toute personne intéressée par le présent avis, est priée de déposer le dossier comprenant une lettre de motivation adressée à Madame La Représentante Légale du CAFOB, un CV détaillé actualisé, des attestations de services rendus, références de trois derniers employeurs (portant le nom, la fonction et le contact), et tout autre document pouvant motiver sa sélection.

Dispositions finales

- Les dossiers sous pli fermé sur lesquels est mentionné le poste demandé, sont à déposer au bureau du CAFOB sis à Bujumbura, Avenue de la Mission, N° 33 pendant les heures ouvrables. La date limite de dépôt de candidatures est fixée au 06/3/2019, à 16 heures.
- Les candidats retenus seront informés par voie téléphonique. Ils seront invités à passer un test écrit et un entretien.
- Les dossiers des candidats non retenus ne leur seront pas remis.

Fait à Bujumbura, le 27/2/2019

Madame NIJEMBAZI Esperance,

Représentante Légale du CAFOB

